

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**La nécessaire création de nouvelle voirie
dans le cadre de la liaison Tihange-Strée-Tinlot
et l'impossibilité d'y concilier la mobilité douce**

Monsieur le Ministre,

Les normes actuelles prévoient que 30 % des nouvelles voiries doivent être aménagées pour la mobilité douce mais il semblerait que le SPW MI, dans le cadre du chantier relatif à la liaison Tihange-Strée-Tinlot, ait omis ce dispositif.

Concrètement, il est prévu de réaliser un chemin agricole parallèle à la N684 de manière à être praticable pour les véhicules agricoles. Toutefois, la configuration de la voie bitrace imaginée pour le charroi agricole ne permet pas un usage adapté pour les cyclistes, les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Or, il s'agit d'un tronçon majeur pour les déplacements doux entre Huy et Strée.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance de la situation? Quelle est votre position sur l'absence de mobilité douce dans le cadre de la création d'une nouvelle voirie? Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer la mobilité douce au projet et ce, tout au long de la voirie à créer, une adaptation du projet sera-t-elle demandée à votre administration?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

[Novembre 2022]

Je rappelle que ce dossier a été initié il y a 20 ans, et les normes à ce moment-là étaient totalement différentes.

Toutefois, le projet a naturellement évolué au fur et à mesure des additions de nouveaux tronçons afin d'être en phase avec son temps. Deux passerelles et des voiries latérales ont été ajoutées pour ce qui concerne la mobilité active.

J'ajoute également que l'objectif de cette liaison consiste en la création d'un axe de transit qui doit être suffisamment attractif pour éviter tout trafic de fuite vers les autres voiries, qui actuellement sont moins adaptées, même au niveau régional. Cet axe de transit doit ainsi attirer le trafic correspondant et libérer les autres voiries qui pourront alors être circulées plus aisément par les riverains.

En ce qui concerne le chemin de remembrement parallèle à la voirie, j'ai en effet bien connaissance de cette situation, puisqu'elle fait également partie des questionnements de la Commune de Modave.

Ce chemin sera bien évidemment accessible aux cyclistes et piétons et des fléchages supplémentaires seront installés s'ils s'avèrent nécessaires.

Plus particulièrement sur la configuration en bi bande, celle-ci est une exigence du DNF. Néanmoins, j'ai demandé à mon administration de travailler sur cette question et une réflexion sera menée sur ce type d'aménagement pour arriver à faciliter la circulation des cyclistes tout en assurant la perméabilité du sol et l'évacuation des eaux.